

Commune de



Saint-Laurent-d'Agnny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 juin 2021

Affiché le 11 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Étaient présents : F.BREUZIN - C. TRICHARD - O.CONTRERAS - D.MONOD - M.JOLLY - D.FERLAY - H.DESTANDAU - V. PASQUIER - P.POILANE - JJ. DURANTIN - C. CROTTET - P. GUIZE - M.RIBIER - G. FLEURY - I. MORETTON-FRAYSSÉ - A. BERGER - S. BOIRAL

Excusés : C.POUZARGUE (pouvoir F. BREUZIN) - S.BENHAMDINE (pouvoir A. BERGER)

Secrétaire de séance : V. PASQUIER

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIS- SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Monsieur le Maire informe qu'à compter de 2021, les parts communale et départementale de taxe foncière bâtie sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le département avait institué une exonération de 40 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur une durée de deux ans en faveur des constructions nouvelles, des additions de construction, des reconstructions, et des conversions de bâtiments ruraux en logements. Le Conseil municipal ne peut supprimer cette exonération et n'a que la possibilité de la reconduire à l'identique ou d'augmenter son taux et/ou sa durée. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de la reconduire à l'identique.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE POUR LA REALISATION ET LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE CREMIERE - Intersection route de Prapin/Planil.

Monsieur le Maire informe du retrait de la délibération n°21d-0306, le montant du remboursement des travaux étant erroné.

Il propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer une convention bipartite avec le Département du Rhône en vue de poser les conditions relatives à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière route de crémière/Prapin/planil.

Les travaux incombant à la Commune sont les suivants : réalisation d'un rond-point, matérialisation de trottoirs, mise en place de la signalisation et réfection de la couche de roulement.

Monsieur le Maire précise que la Commune assumera l'intégralité du financement de ces travaux et que le Département lui remboursera le montant correspondant à la part relevant normalement de sa compétence.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature de la convention bipartite à intervenir avec le Département du Rhône dans le cadre de la réalisation et du financement des travaux d'aménagement de la route de crémière.

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC CENTRE-BOURG : APPROBATION de la phase Avant-Projet Définitif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achèvement de l'étude d'avant-projet définitif pour le projet de réaménagement de l'espace public du centre-bourg.

Cette étude a permis de confirmer le coût prévisionnel des travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avant-projet définitif et arrête l'estimation prévisionnelle définitive à la somme de 641 095 € HT.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES (CLECT)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de l'obligation faite aux communes, en référence au Code général des Impôts, de désigner un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT) Transférées.

La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des transferts de charges entre les communes et l'EPCI lors du transfert ou d'une modification de compétence. Il incombe également à la CLECT de procéder à la révision périodique des modalités de calcul de l'Allocation Compensatoire (AC).

Monsieur Fabien BREUZIN est désigné à la majorité pour représenter la commune au sein de la CLECT.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL « CENTRE-VILLAGES » – 2019/2021 : MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES FINANCIERES TRAVAUX

Vu la délibération n°19d-0305 approuvant la participation communale au programme d'intérêt général « centre-villages » - 2019/2021,

Considérant qu'il convient de modifier le règlement d'intervention pour la prime à l'adaptation des logements à la perte de mobilité pour les propriétaires occupants et notamment *l'article 3 « condition d'octroi » et l'article 5 « procédure d'attribution ».*

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré approuve les modifications apportées au règlement d'intervention pour la prime à l'adaptation des logements à la perte de mobilité pour les propriétaires occupants.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « CENTRE-VILLAGES » 2019-2021

Madame Orélie CONTRERAS rappelle le Programme d'Intérêt Général auquel adhère la Commune et présente ainsi le dossier de demande de subvention de Madame Floriane MOIRIAT qui sollicitent une aide relative au projet d'adaptation de sa résidence principale sis 332 route de Ravel.

Considérant que la commune de Saint Laurent d'Agnay attribue une aide plafonnée, le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 3000 € pour la réalisation de ces travaux.

CONVENTION DE REVERSEMENT D'UNE FRACTION DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS – AVENANT 1

Vu la convention en date du 5 octobre 2018 portant reversement à la COPAMO, à hauteur de 80% du produit de la part communale de la Taxe d'aménagement perçu au titre des Zones d'activités économiques, correspondant aux zonages Ui et AUi, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après deux années de fonctionnement, il est proposé de faire évoluer la temporalité de reversements pour les montants de taxe d'aménagement les plus importants.

Le reversement à la Copamo s'effectue actuellement au début de l'année suivant leur perception.

Un reversement à la Copamo sur l'année de perception par la commune est envisagé pour les taxes d'aménagement les plus élevées (plus de 10 000 € par versement) perçues par les communes de Beauvallon, Mornant, Saint Laurent d'Agnay, Soucieu-en-Jarrest et Taluyers, sur leurs zones d'activités économiques notamment.

Cette modification simplifiera pour ces communes la gestion budgétaire des taxes d'aménagement les plus élevées, correspondant pour la plupart à des opérations d'ampleur sur les zones d'activités économiques.

LOCATION DE SALLE : REMBOURSEMENT D'ARRHES SUITE A ANNULATION

Monsieur le maire informe le conseil municipal du souhait de Mme JUAN d'annuler la réservation de la salle des fêtes en raison des directives de l'Etat et aux mesures sanitaires mises en place dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser les arrhes versées par Mme JUAN pour un montant total de 300 €.

QUESTIONS DIVERSES

> TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Les travaux de création du rond-point et des trottoirs route de crémière sont terminés. Le goudronnage des voiries est prévu la semaine du 5 juillet.

Monsieur Denis MONOD informe que durant les vacances d'été, certaines voiries communales seront entretenues dans le cadre de la campagne d'entretien 2021 de la Copamo. Il s'agit essentiellement de réparer les couches de roulements des chaussées qui ont subi des dégradations de surface (nid de poule, faiénçages...).

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement ROSE/CHOLVY/WBI/BOST pour 36 750€ HT pour la rénovation de la Mairie.

Un important chantier de travaux de renouvellement du réseau d'eau pluviales sur un kilomètre (préciser le nom de la voie ?) jusqu'au bassin de rétention des Platières débutera à compter de juillet pour une durée de 6 mois à 1 an. La circulation sera fortement perturbée.

> AIRE DE JEUX

L'aire de jeux a été inaugurée samedi matin en présence de nombreuses familles. L'aménagement des abords sera réalisé prochainement avec la mise en place de tables et bancs, des clôtures et plantations.

> DIVERS

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections départementales et régionales qui se tiendront les 20 et 27 juin de 8h à 18h à la salle des fêtes.

Jean-Luc FUGIT, Député du Rhône a passé une journée bien remplie à Saint Laurent d'Agnay, le vendredi 21 mai dernier. Cette visite lui a permis de rencontrer des entreprises telles que l'entreprise Borrelly, la GAEC de la Rosée du Matin, de découvrir le projet de la haie fruitière, ainsi que la rénovation de l'école de musique/Aumônerie. Il est également intervenu en classe de CM2, et a pu prendre connaissance des futurs projets de la commune.

Fin de séance : 22h

Prochain conseil municipal : 5 juillet 2021